

PREFET DE LA REGION LANGUEDOC-ROUSSILLON

Direction régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement
Languedoc-Roussillon

Service Aménagement
Division Évaluation Environnementale

Nos réf. : PD/NL/47/745

Vos réf. :

Affaire suivie par : Pierre DROSS

Pierre.dross@developpement-durable.gouv.fr

Tél. 04.34.46.66.86 – Fax : 04.67.15.68.00

Courriel : ee.sadtl.dre-langrouis@developpement-durable.gouv.fr

Montpellier, le

29 AOUT 2012

Le Préfet de la Région Languedoc-Roussillon,

à

Monsieur le préfet de l'Aude

Direction des collectivités locales

Bureau des procédures environnementales

BP 836

11012 CARCASSONNE CEDEX

Information relative à l'absence d'observations de l'autorité environnementale

projet de cave viticole déposé par la société « cave coopérative de Géminian » sur la commune de
CUXAC D'AUDE

Par courrier reçu le 27 juin 2012, vous m'avez transmis pour avis de l'autorité environnementale, le dossier de demande d'autorisation d'exploiter une cave viticole déposé par la société « cave coopérative de Géminian » sur la commune de CUXAC D'AUDE.

En application de l'article R.122-7 II du code de l'environnement, je vous informe de l'absence d'observations émises dans le délai de 2 mois à compter de la réception du dossier.

La présente information devra figurer dans le dossier soumis à enquête publique ou toute autre forme de consultation du public. Elle devra être rendue publique sur le site internet de l'autorité qui prend la décision d'autorisation du projet et fait l'objet d'une publication sur le site internet de la DREAL.

Pour le Préfet et par délégation,

L'Adjoint au Directeur Régional
de l'Environnement, de l'Aménagement
et du Logement
Languedoc-Roussillon

Michel GAUTIER